

Les membres accrédités d'Eaquals se soumettent à des inspections régulières et les cours accrédités par Eaquals sont régulièrement contrôlés pour assurer que:

1 Ils s'engagent à:

- 1.1 Observer un code d'éthique et d'intégrité professionnelles;
- 1.2 Proposer des prestations d'études de langues et/ou de formation professionnelle dans un environnement pédagogique et d'apprentissage de haute qualité dans le cadre d'un programme d'études clairement organisé;
- 1.3 Améliorer et développer constamment les moyens et ressources disponibles pour l'étude et la formation;
- 1.4 Respecter la Charte d'Information Eaquals.

2 Ils travaillent à:

- 2.1 Observer un code de totale non-discrimination envers les participants aux cours, le personnel et les autres acteurs, en raison de leur sexe, orientation sexuelle, race ou religion;
- 2.2 Informer les participants et autres clients des procédures claires et précises en matière de réclamations, de plaintes, les règles de discipline ou de non-participation aux cours, les réclamations pouvant, au besoin, être soumises à la médiation de l'Ombudsman d'Eaquals;
- 2.3 Respecter la Charte Eaquals du personnel et la Charte Eaquals des participants.

3 Ils se soumettent à l'obligation de:

- 3.1 Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bien-être et la sécurité des participants et du personnel;
- 3.2 Fournir des assurances écrites, vérifiables par Eaquals, que l'établissement concerné a bien été constitué et fonctionne en conformité avec toutes les législations nationales et locales pertinentes, y compris les lois sur les sociétés, le droit du travail, la comptabilité, la fiscalité, la publicité, la protection de la vie privée, l'hygiène, la sécurité, les assurances et les droits d'auteurs;
- 3.3 Développer des dispositifs adaptés aux personnes qui ont des besoins spécifiques.

4 Ils sont constitués en entité juridique légale associée à une adresse physique officielle.